

« *BADIGEONNER DES DÉCOMBRES* ». DE L'INSTRUMENTALISATION
POLÉMIQUE DE L'IMAGINAIRE RÉVOLUTIONNAIRE DANS L'ŒUVRE
PAMPHLÉTAIRE DE LOUIS DE CORMENIN

Laetitia SAINTES
Docteure en Lettres
Chercheuse postdoctorale
Université du Luxembourg

« Les révolutions vont vite, le peuple oublie, les factions
dévorent ».

LOUIS DE CORMENIN, *Livre des orateurs*, Paris, Pagnerre,
1842, p. 255.

Auteur d'un *Livre des orateurs* (1836) resté fameux, où il décrit avec un sel tout attique les heurs et malheurs de l'éloquence se déployant à l'hémicycle, de la Révolution à la monarchie de Juillet, Louis de Cormenin a également laissé une œuvre pamphlétaire majeure, ouverte avec ses *Lettres sur la liste civile* (1832), et se poursuivant jusqu'à l'aube du Second Empire. Investissant l'écritoire plus volontiers que la tribune, Cormenin devait tenir à l'un comme à l'autre un discours polémique cohérent, plaidant pour la justice sociale, pour l'avènement du suffrage universel, pour une représentativité nouvelle, et enjoignant le régime de Juillet à tenir les promesses faites au peuple rassemblé devant l'Hôtel de Ville de Paris, le 31 juillet 1830.

Fort de cette double assise – à l'hémicycle et à la ville –, Cormenin se livre dans ses discours comme dans ses textes à une instrumentalisation stratégique de l'imaginaire révolutionnaire – celui de 1789 et, dans une moindre mesure, de 1793 –, des représentations et des postures qu'il suppose et convoque, afin de dénoncer le dévoiement continu des Trois Glorieuses par le régime né de Juillet. Au même moment, Claude Tillier, pamphlétaire du Nivernais, se livre dans ses écrits – connus de Cormenin, avec qui il entretient une correspondance – à une critique virulente des errements de la France de Juillet, qui a à ses yeux trahi de part en part l'espoir révolutionnaire qui avait porté les Trois Glorieuses. Pour ce faire, il procède également, mais sous des modalités distinctes, à un réinvestissement stratégique de l'imaginaire révolutionnaire, et notamment celui de Quatre-vingt-treize. Il s'agit pour lui de souligner, par contraste, l'inanité du régime né de Juillet, jusqu'à nier, dans un texte au titre éloquent – *Non, il n'y a pas eu de Révolution de Juillet* – l'idée même d'une rupture survenue avec les Trois Glorieuses.

C'est à la façon dont Cormenin et Tillier procèdent au gré de leurs textes à cette instrumentalisation de l'imaginaire révolutionnaire que cet article sera consacré.

À la lumière de leurs pamphlets respectifs, il s'agira de déterminer de quelle façon et dans quelle visée les deux pamphlétaires font jouer l'imaginaire révolutionnaire pour mieux appuyer leur propos et défendre – un temps du moins – l'héritage des journées décisives de Juillet.

I. L'IMAGINAIRE RÉVOLUTIONNAIRE DANS L'ŒUVRE DE CORMENIN ET DE TILLIER

À l'image de la plupart de ses contemporains, l'imaginaire et la période révolutionnaire innervent l'œuvre de Cormenin, et cela dès ses premières publications. Ainsi de son *Livre des orateurs*, où, faisant l'éloge de la tribune et de la presse, auxquelles il accorde une importance primordiale dans la France de Juillet, il les évoque comme d'« éternelles rivales, inséparables sœurs, nées, après un enfantement laborieux, des entrailles de la Révolution, deux filles jumelles de la même mère, (...) deux soupirs de la grande âme du peuple¹ ». Cet héritage révolutionnaire, qui trouve en effet l'une de ses modalités les plus frappantes dans le développement exponentiel de la presse et celui, tout aussi remarquable, de la tribune, fait dans toute l'œuvre de Cormenin l'objet d'éloges appuyés, le pamphlétaire envisageant la tribune et la presse, fruits de la Révolution, comme l'émanation même de l'âme du peuple.

Plus avant, Cormenin dénonce à l'écritoire comme à la tribune les députés et candidats ministériels qui, dans les « spectacles de démoralisation » qui se déroulent chaque jour dans l'enceinte parlementaire, s'entêtent à « piétine[r] (...) les vertus cardinales de la liberté, de l'égalité et de la fraternité² ». Fort de ces valeurs républicaines portées en étendard, lui-même combat sans répit l'esprit servile des soutiens du pouvoir né de Juillet, refusant catégoriquement, quant à lui, de « brûler un encens de cour dans les cassolettes du pouvoir » et de déclamer « en larmoyant des homélies sentimentales sur la pauvreté [du] roi et sur le malheur de gouverner malgré soi la première nation du monde³ ».

Conscient des réactions que suscitent son attitude comme ses propos dans les rangs ministériels, Cormenin force volontiers le trait, notamment lors des âpres débats qui éclatent à la Chambre, en 1840, autour du montant de dotation à accorder au duc de Nemours⁴. Plaidant, comme l'ensemble du camp républicain, pour un montant moindre, le pamphlétaire est conscient qu'il passe par là aux yeux de ses adversaires pour :

1 *Ibid.*, p. 104-105.

2 LOUIS DE CORMENIN, *Ordre du jour sur la corruption électorale et parlementaire sous le régime des élections monopolisées* [1846], in *Œuvres de Cormenin. Tome III : Pamphlets anciens et nouveaux*, Paris, Pagnerre, 1870, p. 249.

3 LOUIS DE CORMENIN, *Lettres sur la liste civile* [1832], in *Œuvres de Cormenin, op. cit.*, p. 28.

4 En janvier 1840, le maréchal Soult, à la tête du gouvernement, dépose un projet de loi instituant pour le duc de Nemours, en passe de se marier avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg-Gotha, une dotation de 500 000 francs de revenu annuel et une allocation de 500 000 francs pour frais de mariage et d'établissement. Trois jours après, Cormenin publie ses *Questions scandaleuses d'un jacobin*, dont l'influence sera considérable ; au terme de débats houleux, la Chambre rejette la demande de dotation par 226 boules noires contre 200 boules blanches. Sur ce point, voir la contribution d'Alexandre DE-ROCHE au présent volume.

« un républicain farouche, un factieux, un anarchiste, un terroriste, un incendiaire, un libelliste affreux, un prédestiné de Salazie, un homme abominable, sans religion et sans mœurs, un criminel de lèse-majesté, un régicide, un homicide, une espèce de monstre du genre de ceux auxquels M. Geoffroy Saint-Hilaire n'a pu encore trouver de figure et de nom, tant ils sont horribles et nouveaux (...) »⁵.

De même, aux yeux des tenants des « traditions courtoises de l'antique monarchie », Cormenin et ses coreligionnaires, en plaidant pour la transparence des dépenses royales, prennent le risque de passer pour « des factieux, des relaps, des hérétiques, des calomniateurs et des criminels de lèse-majesté au premier chef⁶ ».

Il s'agit là pour le pamphlétaire comme pour le député de pointer, non sans humour, la propension des ministériels à associer, pour mieux éluder leurs propos et leurs attaques, les républicains qui siègent à l'hémicycle sous le régime né de Juillet aux « factieux », aux ennemis de tout temps du régime monarchique, et particulièrement à ceux qui ont, en 1789, voté la mort de Louis XVI.

L'instrumentalisation de 1789 et de 1793 est ainsi le fait des différents camps en présence, au point qu'évoquer le spectre de la Terreur demeure, lorsque paraît le *Livre des orateurs*, extrêmement délicat :

« parler, même après un demi-siècle, de la Convention Nationale c'est vouloir écrire sur un baril de poudre, entre des panégyristes enthousiastes et des détracteurs forcenés, tout prêts, chacun de leur côté, à vous faire sauter en l'air, si vous n'êtes pas exclusivement de leur avis, et nous n'en sommes pas, dussent-ils mettre le feu aux poudres ! Ainsi, qui pourrait nous empêcher de dire qu'on a fait sur la Convention, plus de roman que d'histoire ? On en fait bien encore tous les jours et dans tous les partis. Nous affublons les hommes de 1793, de nos opinions, de nos idées, de nos systèmes du moment, de nos préjugés, de nos utopies et d'un certain tour d'esprit qu'ils n'eurent jamais, et, hâtons-nous de l'avouer, que nous n'avions pas nous-mêmes, il y a dix ans »⁷.

Pour autant, c'est la liberté et la souveraineté du peuple, essence de l'esprit de 1789 et, dans une moindre mesure, de 1793, qui sont au cœur de ce que revendique Cormenin en convoquant comme il le fait l'imaginaire révolutionnaire et républicain :

« Quoi qu'il en soit, ce qui demeure hors de contestation, et voilà tout ce qui nous importe, c'est la secousse prodigieuse que donna au monde le colosse français lorsque, brisant les chaînes de la monarchie absolue, il se leva et que, se dressant de toute sa hauteur, il se mit à marcher dans sa force et dans sa liberté »⁸.

Aussi, loin de s'émouvoir des épithètes proférées à son égard par le camp adverse, Cormenin agite-t-il volontiers devant ses adversaires le spectre même de la Terreur, qu'ils convoquent souvent sans toujours le nommer. Le pamphlétaire consacre ainsi ses bien nommées *Questions scandaleuses d'un Jacobin au sujet*

5 Louis DE CORMENIN, *Lettre sur l'apanage du duc de Nemours* [1837], in *Œuvres de Cormenin*, op. cit., p. 118.

6 Louis DE CORMENIN, *Très humbles remontrances au sujet d'une compensation que la liste civile prétend établir entre quatre millions qu'elle doit au trésor et quatre millions que le trésor ne lui doit pas* [1838], in *Œuvres de Cormenin*, op. cit., p. 135.

7 Louis DE CORMENIN, *Livre des orateurs*, op. cit., p. 231-232.

8 *Ibid.*, p. 233.

d'une dotation (1840) aux débats sur la dotation du duc de Nemours ; il y déclare, en préambule :

« Je suis l'un de ces jacobins, jacobin pour vous servir, messieurs de la cour, et du fond de ma jacobinière, où je vis en compagnie de 55 millions de contribuables, tous mal pensants et mauvais payeurs, je suis assez osé, voyez cela, pour vous adresser maintes questions qui vont faire frémir les cœurs sensibles de la haute et basse livrée et qui sont toutes, je l'avoue, plus impertinentes, plus effrontées, plus scandaleuses, plus incendiaires et plus infernalement logiques les unes que les autres »⁹.

En se revendiquant comme jacobin, il s'agit bien pour Cormenin de convoquer un imaginaire révolutionnaire volontairement exacerbé, à opposer à un imaginaire d'Ancien Régime – celui des « messieurs de la cour », de « la haute et basse livrée » heurtée par les indiscretions des républicains quant à la réalité des dépenses royales. Le pamphlétaire désigne d'ailleurs les soutiens du camp ministériel et les ministres eux-mêmes comme des courtisans, et cela tout au long de son œuvre : « Les courtisans vont jeter les hauts cris, mais voilà la vérité. Avec quelque six millions, un roi bourgeois peut faire la même figure qu'un roigentilhomme¹⁰ », écrit-il par exemple dans ses incendiaires *Lettres sur la liste civile*. Ou encore, de façon plus polémique encore :

« Nos ministres ont fait retirer tout doucement la nation derrière la toile. En bons et vrais courtisans, ils ont mis le prince sur le premier plan, et comme les temps sont durs, ils ne demandent tout au plus qu'une vingtaine de millions pour lui acheter des oripeaux et pour en faire un roi de théâtre »¹¹.

Ce sont donc bien les velléités des soutiens du régime né de Juillet de renouer avec le décorum et les usages de la monarchie d'Ancien Régime que souligne et dénonce le pamphlétaire.

Cormenin n'hésite pas, empruntant par là ce qui est devenu une topique du discours pamphlétaire libéral, puis républicain¹², à comparer la monarchie d'Ancien Régime – avec laquelle celle de Juillet présente à ses yeux de coupables accointances – à une « féodalité moderne », que seule la Révolution a permis d'abolir :

« L'esclavage, l'antiquité et la féodalité moderne avaient résolu dans le sens de l'inégalité le problème de la question sociale. La Révolution française et la religion du Christ ont résolu la question dans le sens de l'égalité, l'une en abolissant la servitude du sol, l'autre en abolissant la servitude de l'homme »¹³.

Or, en s'attaquant comme il le fait aux acquis révolutionnaires de 1789, le pouvoir né de 1830 en vient à renier les promesses faites au peuple, véritable

9 Louis DE CORMENIN, *Questions scandaleuses d'un Jacobin au sujet d'une dotation* [1840], in *Œuvres de Cormenin*, op. cit., p. 167.

10 Louis DE CORMENIN, *Lettres sur la liste civile*, op. cit., p. 33.

11 *Ibid.*, p. 73.

12 On signalera par exemple le *Dictionnaire de l'Ancien Régime et des abus féodaux* (1819) de REGNAULT-WARRIN, mise en garde contre la volonté des ultras de vider la Charte de 1814 de toute substance ; voir à ce sujet Laetitia SAINTES, *Paroles pamphlétaires dans le premier XIX^e siècle (1814-1848)*, Paris, Honoré Champion, 2022.

13 Louis DE CORMENIN, *Question future* [1837], in *Œuvres de Cormenin*, op. cit., p. 98.

protagoniste des journées de Juillet. C'est là commettre une erreur stratégique, mais également une faute morale :

« Il nous semble que vous oubliez, vous rédacteur de la Charte, que la révolution a été faite non seulement avec la grâce de Dieu, mais encore avec la grâce du peuple. Il nous semble que la Charte de 1830 repose sur la souveraineté du peuple et que la souveraineté du peuple ne va pas trop de soi avec l'épée du roi, le nom de sujets et le serment de sujets »¹⁴.

Les symboles, le langage et l'imaginaire du pouvoir qui seyaient à la monarchie d'avant 1789 ne conviennent donc résolument pas au régime instauré par un « roi-gentilhomme », qui devrait décidément garder à l'esprit que « plus la noblesse se targue d'être ancienne », « plus elle (...) s'enfonce dans les ombres noires de la féodalité¹⁵ ». Or, la féodalité « ayant été complètement abolie par la révolution de 1789 et, ce qui pis est pour elle, par l'opinion, tous ses effets ont disparu d'autant qu'ils sont plus odieux, c'est-à-dire qu'ils sont plus antiques »¹⁶.

Le régime né de 1830 semble pourtant, à mesure qu'il s'installe dans la durée, récupérer au profit de la seule bourgeoisie une révolution éminemment populaire – ce que ne manque pas de lui reprocher Cormenin et Tillier à sa suite.

II. UNE RÉVOLUTION ESCAMOTÉE

Pour le camp républicain, Cormenin en tête, la monarchie de Juillet instrumentalise ainsi la révolution dont elle est issue en persistant à justifier sa volonté de renouer avec l'imaginaire, les lieux et les symboles de l'Ancien Régime par une préoccupation – factice – pour l'avenir et pour « l'honneur de la Révolution » :

« Il faut conserver, selon lui [le ministère], pour l'honneur de la Révolution, et léguer à l'avenir les châteaux de Versailles, Compiègne, Fontainebleau, qui ne sont pas seulement des résidences royales, mais des monuments nationaux, décorés par les arts et illustrés par l'histoire. Le ministère mêle la révolution de juillet à tout, en paroles. Il lui a fait faire volte-face, il lui tourne la tête, et il ne lui fait plus regarder que le passé. Il semble oublier que les monuments de l'architecture ne supposent pas toujours la civilisation. Ils n'obtiennent le respect des nations que s'ils répondent à leur génie »¹⁷.

En justifiant sa volonté de conserver Versailles, Compiègne ou Fontainebleau non pas comme les symboles monarchiques qu'ils sont pourtant de façon indéniable, mais par leur statut de monuments nationaux, dont la préservation ferait honneur à la Révolution, c'est donc d'une instrumentalisation aussi coupable que grossière que le ministère se rend coupable, trahissant éhontément l'esprit de 1830 et, par-delà, celui de 1789.

L'un des cas les plus emblématiques de cette propension des députés de Juillet à la volte-face est celui d'Adolphe Thiers, que Cormenin évoque et condamne en des termes univoques dans son *Livre des orateurs* :

14 LOUIS DE CORMENIN, *Défense de Monseigneur de Bonald, archevêque de Lyon* [1844], in *Œuvres de Cormenin*, op. cit., p. 430.

15 LOUIS DE CORMENIN, *La Noblesse impériale*, in *Œuvres de Cormenin*, op. cit., p. 386.

16 *Ibid.*

17 LOUIS DE CORMENIN, *Lettres sur la liste civile*, op. cit., p. 43.

« quelle cruelle et détestable ironie de vanter sa fidélité à la révolution de juillet, lui qui l'a tant trahie ! lui, l'admirateur de la Convention, qui s'attacha à la queue d'une majorité quasi-légitimiste ! lui, sorti des rangs du peuple, qui a plaidé pour l'hérédité de la pairie ! lui, le panégyriste du républicain Danton, qui se mettait à deux genoux pour jouer avec les boucles de souliers de son roi, et qui se faisait le confident intime des petits secrets de la garde-robe ! lui qui, plus que tout autre, aurait dû rester homme de tribune, et qui se complaisait et s'enfermait dans la manutention suspecte des fonds secrets et des télégraphes ! M. Thiers a cru qu'un parvenu de cour, champignon poussé dans les boues révolutionnaires, arriverait à la hauteur d'un chêne et protégerait éternellement les Tuileries de son ombre. Mais quand l'orage est passé, les champignons rentrent en terre »¹⁸.

Libéral sous la Restauration, partisan d'une monarchie constitutionnelle sous Juillet, tout en flattant la nostalgie de Louis-Philippe envers l'esprit curial de l'Ancien Régime, celui qui aurait selon la critique servi de modèle à Rastignac incarne ainsi toute la versatilité et l'opportunisme des tenants du régime de Juillet. Aussi fait-il l'objet de la part de Cormenin, qui n'a pas sans raison adopté le pseudonyme de Timon, d'un jugement certes sévère, mais qui devait se vérifier lorsque Thiers se ralliera, après la révolution de 1848, au bien nommé parti de l'Ordre.

C'est cette même propension du pouvoir et de ses représentants à instrumentaliser la révolution de 1830 que pourfend Claude Tillier avec une virulence digne de remarque dans *Non, il n'y a pas eu de Révolution de Juillet* (1844). Écrit en réaction aux célébrations organisées par le pouvoir pour commémorer le quatorzième anniversaire des Trois Glorieuses, le pamphlet donne le ton dès les premières lignes :

« Charlatans ! ôtez d'ici vos tréteaux ! allez représenter vos parades de fête ailleurs !... Ce ne sont point des fêtes que vous demandent ces masses affamées : c'est du travail ; non ce travail ingrat qui ne profite qu'à celui qui fournit la brouette et la pioche, mais le travail qui donne du pain à l'ouvrier. Vous célébrez une révolution !... mais, tout ce feu que met une révolution au cœur d'un citoyen, est-il dans le vôtre ?... (...) pour célébrer une révolution, il faut tout un peuple ivre d'enthousiasme ; il faut des milliers de voix criant ensemble : *Vive la liberté ! Mort aux tyrans !*... Quoi ! vous célébrez une révolution ! et si quelqu'un de nous, trompé par votre programme, troublait, par un refrain de la *Marseillaise*, votre petit bruit de fête, vous le feriez arrêter par vos gendarmes »¹⁹.

C'est bien cette ambiguïté fondatrice de la monarchie de Juillet, qui persiste à concilier, selon la formule de Cormenin, une « face populaire » et des « manières bourgeoises »²⁰, que Tillier dénonce ici sans ambages. Cette révolution que célèbre et commémore le pouvoir, révolution pourtant populaire, a bien été escamotée au profit de la bourgeoisie et de la noblesse, dont la quiétude serait décidément troublée par quiconque qui, trompé par ces tréteaux et ces parades de fête et associant la mémoire de 1789 à celle de 1830, entonnerait spontanément *La Marseillaise*, synonyme d'une radicalité que le pouvoir a peu à peu ôtée aux Trois

18 LOUIS DE CORMENIN, *Livre des orateurs*, op. cit., p. 549-550.

19 CLAUDE TILLIER, *Non, il n'y a pas eu de Révolution de Juillet* [1844], in CLAUDE TILLIER, *Pamphlets (1840-1844)*, Marius Gérin (éd.), Paris, Bertout, 1906, p. 591.

20 LOUIS DE CORMENIN, *Lettres sur la liste civile*, op. cit., p. 48.

Glorieuses, dans l'espoir de « revenir aux traditions de l'antique monarchie » et « de s'arranger un tout petit gouvernement d'antichambre, complaisant, discret et soigné, en dehors du gouvernement national et parlementaire »²¹.

C'est qu'en dépit de la rupture survenue avec ces journées de juillet qu'il prétend honorer en les commémorant, le camp ministériel persiste à arguer à l'appui de son agenda politique l'orgueil national et la mémoire de 1830. Ainsi, lorsque Casimir Perier, président du Conseil, invoque la nécessité, pour l'orgueil national, que Louis-Philippe brille plus que les monarques des autres royaumes, façon de raviver le souvenir de fastes passés, Cormenin rétorque que ce serait là « chevaucher sur les palefrois de la féodalité, et se mirer dans la majesté des souvenirs »²². Bien plus, les tenants du régime devraient se souvenir que celui-ci est encore très jeune, et ne peut donc convoquer à tout va l'imaginaire du temps long de la monarchie : « Vous pourrez avoir des descendants, mais vous n'avez point d'aïeux ; vous ne datez que de juillet ; vous n'avez que six ans de vie et d'âge ; pour vous, les huit siècles de l'antique monarchie sont et doivent être comme s'ils n'étaient pas ! »²³.

C'est que 1789, et plus encore 1793, promesse inaliénable de liberté et de justice sociale – synonyme, donc, d'une certaine radicalité – ont résolument fait table rase du passé que persiste précisément à convoquer le régime de Juillet, comme le souligne Tillier :

« Nos pères aussi ont fait une révolution, et cette révolution tressaille encore dans nos cœurs. (...) ils ont écrit leur nom sur d'immortels champs de bataille ; de leurs fers brisés, ils ont fait une colonne plus haute que toutes celles que les rois et les empereurs ont élevées : tous, soldats ou citoyens, ils étaient des hommes extraordinaires, chacun dans les limites de son existence. Autour d'eux, ils ont tout réformé ; ils ont arraché la surface de la vieille France, et ils ont mis à la place un sol nouveau »²⁴.

Les tenants de Juillet ont donc dévoyé les « mots souverains » de « la République et l'Empire » ceux-là même qui ont remplacé la « liberté de peuple » par une « liberté bourgeoise », c'est-à-dire par un « être avorté auquel il ne pousserait jamais de dents pour déchirer la poudre²⁵ ». Faisant de la « charte conquise » de 1830 une « édition mal revue de la charte octroyée » de 1814, ils n'ont pris la tête de l'insurrection que « pour en réprimer le mouvement, non pour l'accélérer », faisant le vœu que l'esprit insurrectionnel, « ardent été »²⁶, s'éteigne au gré des attaques continues à son encontre.

Aussi la révolution de 1830 paraît-elle, alors que commencent les années 1840, tout à fait vidée de sa substance, au point, pour Cormenin et Tillier, de s'interroger sur l'héritage des Trois Glorieuses – voire sur leur caractère proprement révolutionnaire.

21 Louis DE CORMENIN, *État de la question* [1839], in *Œuvres de Cormenin*, op. cit., p. 164.

22 Louis DE CORMENIN, *Lettres sur la liste civile*, op. cit., p. 39.

23 Louis DE CORMENIN, *Lettre sur l'apanage du duc de Nemours*, op. cit., p. 114.

24 Claude TILLIER, *Non, il n'y a pas eu de Révolution de Juillet*, op. cit., p. 592.

25 *Ibid.*, p. 594.

26 *Ibid.*

Les « badigeonneurs de 1830 » : une révolution de pacotille ?

Si la position de Tillier par rapport à la révolution de 1830 paraît dénuée d'ambiguïté, celle de Cormenin s'affine progressivement au fil de ses écrits. Dans son *Livre des orateurs*, évoquant l'ouvrage fondateur de Sieyès et comparant sa démarche à celle des libéraux et particulièrement de Benjamin Constant sous la Restauration, il écrit ainsi : « Sieyès avait déclaré que le Tiers-État devait être tout, et Benjamin Constant a fait voir pourquoi et comment le Tiers était devenu tout. L'un a préparé les voies de la grande révolution de 89, et l'autre les voies de la petite révolution de 1830²⁷ ».

C'est donc d'une « petite révolution » qu'il s'agit, par opposition à la « grande révolution » – celle de 1789, dont les acquis sont l'objet sous Juillet d'attaques perpétuelles de la part des représentants du pouvoir. Ainsi, pour Tillier, les responsables de Juillet, loin d'avoir rien « édifié », ont « badigeonné des décombres²⁸ » – les vestiges des élans libertaires et constitutionnels de 1814 et de 1830, mais aussi ceux de l'Ancien Régime : « Un incendie laisse après lui des cendres ; or les cendres de l'ancien régime, où sont-elles²⁹ ? », s'interroge le pamphlétaire. La formule trouve un écho chez Cormenin, pour qui les journées de Juillet ont eu lieu « seulement pour badigeonner la devanture de la boutique représentative »³⁰, c'est-à-dire doter d'une apparence de libéralisme et de bonhomie un régime qui en est fondamentalement dépourvu³¹.

Ainsi, quoi qu'on en ait, la révolution de 1830 n'a été qu'une illusion, plaquant les espoirs déçus de 1789 sur un régime destiné par essence à les décevoir, tant son assise politique est celle d'un autre temps. C'est ce qu'affirme Cormenin dans une lettre adressée à Tillier, que celui-ci publie en préambule à ses incendiaires *Lettres au système électoral, sur la réforme* (1841) :

« La Charte a laissé inscrire sur son fronton par les badigeonneurs de 1830 les mots fastueux de civilisation et de progrès ; mais ses pieds sont demeurés assis dans la boue de la féodalité. Les censitaires du guéret et de la boutique ont remplacé les seigneurs des castels. Tout le reste de la nation est paysan, corvéable et taillable à merci. Il n'y a eu que les noms de changé »³².

En l'absence d'une représentativité véritable et d'un suffrage universel, la révolution de 1830 a ainsi échoué à instaurer une rupture comparable par sa radicalité avec celle instaurée par 1789 ; la « féodalité moderne » est donc toujours d'actualité, la civilisation et le progrès, mots certes fastueux, demeurant à l'état de vœux pieux.

27 Louis DE CORMENIN, *Livre des orateurs*, op. cit., p. 80-81.

28 Claude TILLIER, *Non, il n'y a pas eu de Révolution de Juillet*, op. cit., p. 607.

29 *Ibid.*, p. 591.

30 Louis DE CORMENIN, *Livre des orateurs*, op. cit., p. 390.

31 Comme devaient le montrer, du reste, les lois de plus en plus restrictives en matière de liberté de la presse prises au lendemain de l'attentat de Fieschi contre Louis-Philippe, ou la répression, de plus en plus violente, des différentes insurrections républicaines qui éclatent tout au long des années 1830 et 1840.

32 Lettre de Cormenin à Tillier, in Claude TILLIER, *Lettres au système électoral sur la réforme*, par C. Tillier, ancien maître d'école, rédacteur en chef de L'Association, Journal de la Nièvre, précédées d'une lettre de Timon à l'auteur, Nevers, J. Pinet, 1841, p. v.

S'adressant aux révolutionnaires de 1830, Tillier soutient à son tour, dans le même ordre d'idées, qu'ils se sont contentés de « changer la couleur de [leurs] tentures », de « hisser un oiseau de basse-cour à la place d'une fleur [le lys, emblème du royaume de France] dont l'odeur était épuisée³³ ». Quelque glorieuses qu'aient été ces trois journées de juillet, elles n'ont ainsi rien changé, selon Tillier, à la politique extérieure de la France, ou au sort des classes populaires :

« Je ne remarque, à la surface de l'Europe, aucun champ de bataille de plus ; la *Marseillaise* dort dans le cercueil de nos pères ; il n'y a point de bruit de canon dans l'écho (...) ; les souverains sont tranquilles sur leurs trônes ; les peuples ne bougent point sous leurs fers, et la France, vieille cantinière réformée, est assise sur une escabelle soignant sa marmite et se tricotant des chausses »³⁴.

Preuve de ce *statu quo*, la révolution de 1830 n'a pas essaimé dans les pays voisins comme l'avait fait celle de 1789 – exception faite de la Belgique, où une insurrection éclate le 25 août 1830 –, ce qui atteste de son inanité profonde : « quelle révolution avez-vous donc faite, que l'Europe soit restée froide à son contact³⁵ ? », interroge, rageur, Tillier.

C'est qu'il a décidément manqué à la révolution de 1830 la radicalité et l'ampleur – et par conséquent la puissance de contagion – de celle de 1789, voire de 1793 :

« Si on a des crimes à reprocher à nos pères, ces crimes n'étaient que l'excès de leurs vertus. Ils ont fait couler à flots leur sang et celui des autres ; mais c'est sur cette couche de sang calciné que vous avez élevé vos monuments, que vous avez planté vos institutions, arbustes malades dont vous arrachez les branches à mesure qu'elles poussent »³⁶.

Ce sont ces coups continuellement portés à des institutions nées en 1789 et 1793, mais qui ne peuvent décidément survivre à la contradiction permanente que représente le régime né de Juillet, qui attestent pour Tillier de l'aporie profonde des Trois Glorieuses, dont il ne demeure qu'une liberté bourgeoise, non une liberté de peuple, seule authentique.

Convoquée tout au long de son œuvre, la référence révolutionnaire permet donc à Cormenin de mettre en exergue les lignes de faille qui traversent d'emblée la France de Juillet, dont la frileuse politique extérieure³⁷ n'a d'égale que sa persistance, à l'intérieur, à réclamer à l'hémicycle, par le biais d'un ministère servile, les moyens de maintenir un appareil d'Ancien Régime, le tout au nom d'une révolution qu'elle dévoie continuellement. Cette prétendue « royauté citoyenne »³⁸,

33 Claude TILLIER, *Non, il n'y a pas eu de Révolution de Juillet*, op. cit., p. 607.

34 *Ibid.*, p. 591-592.

35 *Ibid.*, p. 592.

36 *Ibid.*

37 On songe surtout au manque de soutien des gouvernements successifs envers les mouvements insurrectionnels qui traversent l'Europe, de l'Italie, à laquelle le ministère Perier retire son soutien en mars 1831, à la Pologne, que la France abandonne à son sort lorsque le tsar Nicolas I^{er} réprime dans le sang l'insurrection nationale ayant éclaté fin 1830, et reprend en septembre 1831 le contrôle militaire du pays, soumis dès lors à une russification.

38 Claude TILLIER, *Lettres au système électoral, sur la réforme* [1841], in *Pamphlets (1840-1844)*, op. cit., p. 61.

qui promettait d'être celle d'un « roi sans cour, un roi bourgeois, un roi citoyen »³⁹, le voit finalement entouré, raille Cormenin, de nombreux « bourgeois gentilshommes »⁴⁰, réclamant pour son entretien une liste civile digne des rois d'Ancien Régime⁴¹.

Aussi les aspirations égalitaires des journées de juillet 1830 paraissent-elles avoir été trahies, et la révolution vidée peu à peu de sa substance alors que se succèdent à la tête du pays des gouvernements peu soucieux du sort des classes populaires, pourtant protagonistes premières des Trois Glorieuses, mais incapables de s'acquitter du cens. Ces classes se retrouvent d'ailleurs effacées peu ou prou de la mémoire officielle de la révolution de 1830 ; dans les portraits des martyrs de Juillet faits par les journaux proches du régime, les ouvriers, pourtant nombreux parmi les insurgés, se trouvent tout bonnement exclus⁴², preuve, aux yeux des républicains, de l'instrumentalisation coupable au profit de la seule bourgeoisie des journées révolutionnaires de Juillet.

Loin d'être devenue une vérité, comme le promettait Louis-Philippe au peuple rassemblé devant lui à l'Hôtel de Ville, la Charte de 1830, condition même de son avènement, est finalement demeurée à l'état de vœu pieux, victime des ambiguïtés constitutionnelles qui entachent le régime dès sa naissance. Cette façade constitutionnelle et cette face populaire qu'affiche la France de Louis-Philippe cachent bien, pour Cormenin et Tillier, des décombres badigeonnés avec empressement des mots fastueux de civilisation et de progrès – et, pourrait-on ajouter, de souveraineté nationale –, sans que cela change la nature profonde du régime monarchique, fût-il constitutionnel : il demeure encore, quarante ans après la Révolution, synonyme d'une féodalité moderne dont il semble impossible de se dépêtrer.

En idéalisant l'esprit révolutionnaire qui a porté 1789 et 1793, en mobilisant un imaginaire républicain et, dans le cas de Cormenin, la posture d'un jacobin défendant bec et ongles la cause d'un Tiers-État devenu tout, Tillier et lui mettent en exergue le maigre héritage de 1830. La liberté bourgeoise sur laquelle ont débouché les Trois Glorieuses, parce qu'elle n'est synonyme ni de suffrage universel, ni de justice sociale, ni d'une représentativité véritable, et encore moins de souveraineté populaire, demeure à leurs yeux une liberté factice, à mille lieues de la liberté populaire qui a porté les épisodes révolutionnaires successifs.

Aussi Cormenin appelle-t-il avec insistance, à mesure que s'amenuisent ses espérances en une quelconque conscience sociale des responsables de Juillet, à l'avènement d'un nouveau régime, qui concrétiserait les promesses de 1789 et celles de 1830. Seul un régime républicain serait garant, pour lui comme pour Tillier, des valeurs égalitaires et libertaires qui leur sont chères, et par-delà de la moralisation de la chose publique à laquelle tous deux aspirent. La révolution de Février – que Tillier, mort en 1844, ne devait pas voir advenir – concrétisera, pour un temps du moins, ces aspirations démocratiques n'ayant rien perdu, semble-t-il, de leur pertinence.

39 Louis DE CORMENIN, *Lettres sur la liste civile*, op. cit., p. 32.

40 Louis DE CORMENIN, *Questions scandaleuses d'un Jacobin*, op. cit., p. 172.

41 Sur ce point, voir la contribution de Damien SALLES au présent volume.

42 Emmanuel FUREIX, *La France des larmes*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2009, p. 295.